

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE CONTREXEMPLE**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles CONTREXEMPLE met ses services à la disposition de ses clients.

### **ARTICLE 1 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT**

Le contrat entre le CLIENT et CONTREXEMPLE est réputé conclu à la date de signature du devis par le CLIENT.

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES**

#### **Supports en ligne**

*Administration de sites Internet:* Le CLIENT peut se voir accorder un accès à l'administration de son site afin de le mettre à jour. CONTREXEMPLE s'engage à favoriser cette mise à jour par le CLIENT dans les meilleures conditions possibles. Il appartient toutefois au CLIENT de s'assurer que les modifications qu'il serait à même d'effectuer sur son site soient compatibles avec les caractéristiques techniques du service.

*Nom de domaine et Hébergement :* CONTREXEMPLE n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage et d'hébergement de sites, le CLIENT doit tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Sur demande, CONTREXEMPLE met à la disposition ces dites conditions.

Le CLIENT reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

#### **Supports papiers**

CONTREXEMPLE n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès de prestataires pour l'impression des supports, le CLIENT doit tenir compte des conditions générales de vente du prestataire retenu. Sur demande, CONTREXEMPLE met à la disposition ces dites conditions.

CONTREXEMPLE délivre au CLIENT pour signature un bon à tirer de l'imprimeur avec les caractéristiques de la commande pour un aperçu exact du rendu (qualité papier et nuances de couleurs). La responsabilité de CONTREXEMPLE ne peut plus être recherchée pour une quelconque erreur ou omission qui serait relevée par le CLIENT après signature de ce bon à tirer.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. CONTREXEMPLE s'engage à les valider avec l'imprimeur mais ne peut être retenu responsable d'un quelconque retard dû à l'imprimeur. En aucun cas, le retard ne pourra être invoqué pour refuser la marchandise ou exiger une indemnité ou rabais.

### **ARTICLE 3 - PAIEMENT**

Les prix des prestations s'entendent en euros et hors taxes.

Le paiement est exigible à réception de la facture d'acompte ou de vente, net et sans escompte.

Tout retard dans le paiement d'une facture fait courir, après mise en demeure préalable, des intérêts moratoires calculés à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal et autorise CONTREXEMPLE à suspendre jusqu'à complet règlement des sommes dues, l'exécution de toute prestation.

En cas de non poursuite du développement du projet du fait du CLIENT, une facturation proportionnelle au temps de travail déjà effectué sera appliquée. L'acompte perçu après la signature de la proposition sera déduit du montant à régler.

En cas de non règlement total, les travaux en cours restent la propriété de CONTREXEMPLE qui se réserve le droit de les suspendre ou de les supprimer sans que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au profit du CLIENT. Pour les sites Internet, CONTREXEMPLE se verra dans l'obligation de stopper toutes activités, visibilité des pages et autres éléments attachés au fonctionnement du site.

### **ARTICLE 4 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le CLIENT reconnaît être informé des caractères perpétuels et inaliénables des droits moraux du prestataire sur ses œuvres, en application de la loi. CONTREXEMPLE demeure donc titulaire du droit au respect de ses œuvres, qui ne pourront être dénaturées ou modifiées, et du droit au respect de son nom et de sa qualité.

A ce titre, et dans la mesure où le CLIENT ne s'y oppose pas expressément, les sites et supports de communication peuvent porter la mention 'Réalisé par CONTREXEMPLE'. Les sites Internet peuvent également comporter un lien hypertexte pointant vers le site Internet de CONTREXEMPLE.

Le CLIENT reconnaît qu'à compter de la signature du devis,, CONTREXEMPLE pourra faire référence aux maquettes et aux prestations réalisées dans ses documents commerciaux, y compris sur son propre site Internet. A ce titre, le CLIENT autorise expressément CONTREXEMPLE à créer sur son propre site Internet un ou plusieurs liens hypertextes pointant vers le site du CLIENT.

Concernant la création d'une maquette, CONTREXEMPLE concède au CLIENT un droit de préférence sur la propriété du design pendant 1 mois à compter de sa mise à disposition. CONTREXEMPLE se réserve le droit de réutiliser la maquette si le CLIENT a finalement opté pour une autre piste graphique ou si aucune signature de devis ou contrat ne devait intervenir à l'expiration de ce délai .

## **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

CONTREXEMPLE ne sera pas tenu à réparation du préjudice indirect que pourrait subir le CLIENT, à savoir notamment de tout préjudice commercial ou moral, perte de bénéfices, de chiffre d'affaires, de clientèle ou de commande, de pertes de données ou de fichiers ainsi que de toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers.

Le CLIENT est seul responsable de l'utilisation des marques, logos, insignes commerciaux ou non et/ou les copyrights présents sur les supports réalisés.

En toute circonstance, les dommages et intérêts dus par CONTREXEMPLE au CLIENT pour quelque cause que ce soit ne pourront jamais excéder :

- s'il s'agit de prestations dans le cadre d'un projet donné : le montant total hors taxes effectivement encaissé par CONTREXEMPLE ;
- s'il s'agit de prestations successives échelonnées dans le temps donnant lieu à perception de mensualités : le montant des mensualités encaissées par CONTREXEMPLE durant l'année contractuelle en cours au jour du fait générateur de responsabilité.

CONTREXEMPLE s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la confidentialité des informations transmises par le CLIENT.

*Hébergement de sites* : CONTREXEMPLE n'est pas tenu responsable de l'interruption de service due aux fournisseurs. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, CONTREXEMPLE ne saurait être tenu responsable notamment pour :

- les difficultés d'accès au système hébergé dues à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l'afflux des utilisateurs d'Internet à certaines heures ;
- les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données ;
- de la contamination par des virus de données et/ou logiciels du CLIENT ;
- les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par CONTREXEMPLE et ses fournisseurs ;
- les dommages éventuels subis par les matériels du CLIENT, ceux-ci étant sous l'entière et unique responsabilité de ce dernier ;
- les détournements éventuels par des tiers et par la faute du CLIENT de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT.

*E-mail* : CONTREXEMPLE propose dans ses services de fournir des adresses e-mails via l'hébergeur du site. Le CLIENT reconnaît être responsable du contenu des emails qu'il envoie et s'engage à respecter les conditions légales d'utilisation des services d'email.

*Référencement* : CONTREXEMPLE ne garantit pas le résultat des référencements du site Internet dans les moteurs de recherches ou les annuaires. CONTREXEMPLE n'est tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens.

*Prestations de contenu rédactionnel et visuel* : La validation des éléments de contenu exposés sur les supports réalisés engagera la responsabilité du CLIENT. Le CLIENT décharge en conséquence CONTREXEMPLE de toute responsabilité quant au contenu, données, produits diffusés sur les supports et garantit en conséquence CONTREXEMPLE contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre de ce fait.

## **ARTICLE 6 - CESSION**

CONTREXEMPLE se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés d'un contrat.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION**

En cas de manquement grave d'une des Parties à ses obligations, non réparé dans un délai de trente jours calendaires à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra considérer l'accord entre les Parties comme résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Dans tous les cas de résiliation, les prestations effectuées par CONTREXEMPLE à la date d'effet de la résiliation ne pourront être remises en cause et les sommes correspondantes déjà facturées ou non resteront acquises ou devront être réglées à CONTREXEMPLE.

## **ARTICLE 8 - CAS DE FORCE MAJEURE**

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des Parties.

## **ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDIQUE**

Le présent contrat est régi par la Loi Française.

A défaut de résolution amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.